

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1466>



ONU Suite

- Tribunes -



Date de mise en ligne : mardi 17 avril 2018

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Une réaction en complément de l'article précédent et suite aux déclarations d'Emmanuel Macron

Emmanuel Macron a donc déclaré, devant des millions de français, que "C'est la communauté internationale qui est intervenue (...) Nous avons la pleine légitimité pour intervenir dans ce cadre".

Le Président de la République s'arroge donc le droit de définir la "Communauté internationale", en l'occurrence réduite à trois membres du Conseil de sécurité, tous trois occidentaux. Il redessine à lui tout seul le droit international et les règles du recours à la force définies par la Charte des Nations-Unies. Mesure-t-il le danger de ce type d'attitude qui a conduit autrefois à la disparition de la Société des nations ?